

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-447 du 18 Novembre 1988

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel
et de Base, de l'intérim du Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de l'Informa-
tion et des Communications pour compter
du 17 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Novembre 1988, le Camarade
Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des Com-
munications pendant l'absence du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal
Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 NIC-
MEMB 6 AUTRES MINISTERES 14 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-
DCCT 4 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-